

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

N° 43

Novembre 2016

03 Dossier

Recherche: territoire(s)
wallon(s)

07 Colloque CPDT

Tendances et
perspectives
L'analyse contextuelle
du SDT

08 Formation

Les 10 ans de la
formation

11 Rencontre

Pépinière de talents :
François Leruth

Dans sa Déclaration de Politique régionale 2014-2019, le Gouvernement wallon a décidé de concrétiser sa vision stratégique du territoire wallon et, à cette fin, d'actualiser le Schéma de développement de l'espace régional (SDER).

Le nouveau Code de développement territorial (CoDT) adopté par le Parlement wallon le 20 juillet 2016 substitue désormais au SDER la notion de Schéma de développement du territoire (SDT) et lui donne un nouveau contenu.

Parmi les éléments de ce nouveau contenu, on retiendra que le SDT sera établi sur la base d'une analyse contextuelle à l'échelle régionale, notion qu'il définit.

Comme elle avait été chargée par le Gouvernement précédent d'établir le diagnostic territorial préalable à l'élaboration du projet de Schéma de développement de l'espace régional, finalement non adopté, la CPDT a à nouveau été sollicitée. Elle s'est vu confier la tâche de mener à bien un survey de l'état du territoire wallon préalable à l'analyse contextuelle.

On n'explicitera pas ici le contenu précis de cette analyse; on se contentera d'en épingle les particularités les plus significatives.

Une première phase consiste en une analyse dite de cadrage. Pour faire simple, il s'agit là d'établir l'inventaire des éléments qui s'imposent à la Région wallonne ou sur lesquels elle a peu de prise – dispositions d'ordre juridique ou stratégies suprarégionales, tendances lourdes d'évolution... ainsi que les stratégies développées par les Régions voisines – et d'en déduire les impacts qu'ils peuvent avoir sur le territoire wallon. Cette phase doit également prendre en considération les législations et stratégies wallonnes dès lors qu'elles conditionnent le développement territorial de la Région.

Comme ce fut le cas pour le Diagnostic territorial établi en 2011, les différents secteurs (habitat, activité économique, commerce, agriculture, biodiversité...) doivent être analysés, notamment dans leurs dynamiques, en mettant l'accent sur leur dimension territoriale.

Il a été estimé nécessaire de dresser les perspectives d'évolution de ces secteurs à deux horizons temporels: 2025 et 2040.

- L'horizon 2025, dit stratégique, est celui auquel il semble possible d'estimer les évolutions, celles-ci dépendant notamment de décisions ou d'engagements déjà pris.
- L'horizon 2040 relève davantage de la prospective. En cela, il est un futur à construire collectivement. Dans ce cadre, la mission de la CPDT est d'identifier les variables-clés que l'exercice de prospective territoriale, à mener d'autre part, pourra mobiliser.

Les besoins territoriaux des secteurs, à savoir les attentes qu'ils adressent au territoire wallon, doivent être évalués, qu'il s'agisse de besoins de superficies à occuper ou d'attentes par rapport à des configurations appropriées du territoire.

Élément classique de tout diagnostic territorial, l'identification des éléments composant la structure territoriale de fait (pôles, axes, aires) et leur caractérisation vise en particulier à en dégager les spécificités; l'idée est ici que le futur Schéma de développement du territoire devra trouver des solutions appropriées à des problèmes qui ne se posent pas de manière homogène sur le territoire wallon. Cette phase doit mobiliser les résultats des recherches abouties l'année dernière et portant sur les défis des espaces ruraux, la politique de la ville et la coopération transfrontalière.

Décrire le territoire n'est cependant réellement utile que si cette démarche peut fonder une politique. A cette fin, la CPDT s'est vu chargée d'identifier les atouts et les faiblesses de cette structure ainsi que les opportunités et les menaces que le contexte et son évolution peuvent faire apparaître.

L'analyse contextuelle ainsi menée devrait permettre au Gouvernement wallon d'établir les enjeux auxquels est confronté son développement territorial et de retenir ensuite le projet de développement qui pourra y faire face.

Christian BASTIN
Conseiller

Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, DGO4-SPW

Photo de couverture: La Sambre, à Mornimont (Jemeppe-sur-Sambre), dans la Basse-Sambre – E. Castiau.

Coordinatrice de la CPDT :

Annick Fourmeaux, SPW - DGO4

Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie

Rue des Brigades d'Irlande 1

5100 Namur

annick.fourmeaux@spw.wallonie.be

Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

*Institut de Gestion de l'Environnement
et d'Aménagement du Territoire*

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50

1050 Bruxelles

vcawoy@ulb.ac.be

Tél. 02/650 65 60

Coordination : **Marie-Françoise Godart**
Valérie Cawoy

UCL-CREAT

*Centre de Recherches et d'Études
pour l'Action Territoriale*

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve

sabine.gerard@uclouvain.be

Tél. 010/47 21 27

Coordination : **Yves Hanin**

Alain Malherbe

ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural*

9 Allée de la Découverte, B52/3

4000 Liège

lepur@ulg.ac.be

Tél. 04/366 58 93 (ou 88)

Coordination : **Jean-Marie Halleux**

Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à publications@spw.wallonie.be

Éditrice responsable :

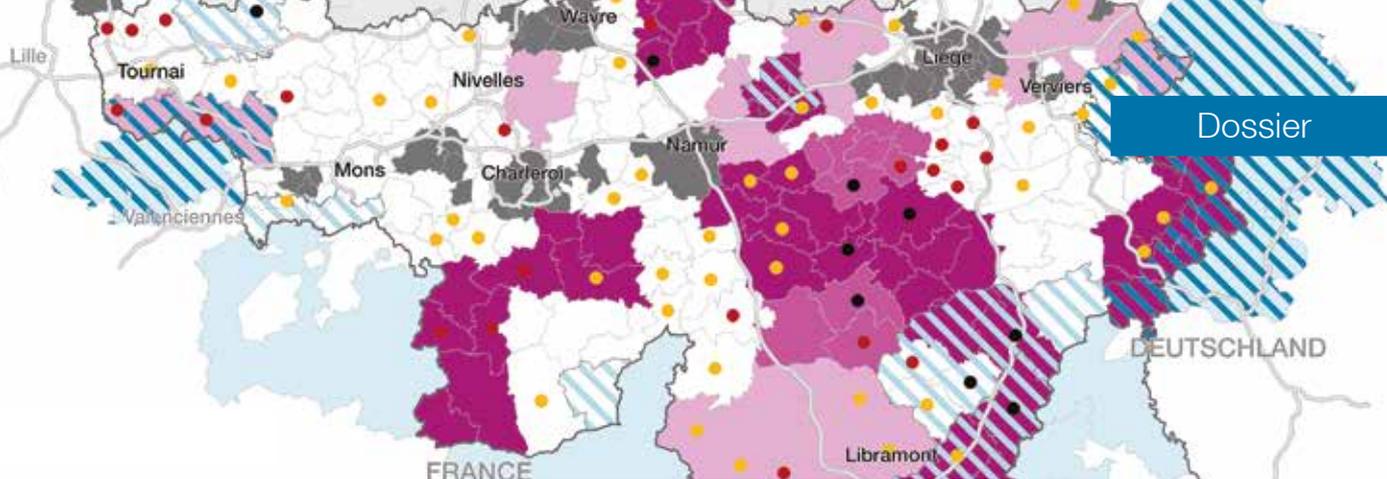
Annick Fourmeaux

Rédaction : Dominique Istaz

Crédit photographique : E. Castiau, équipe formation CPDT, F. Leruth (DGO1), C. Rousman (CC BY-SA 3.0) Wikicommons

Graphisme & mise en page :

Ludvine Minnoye



Territoire(s) wallon(s) : tendances et perspectives

Le Gouvernement wallon a prévu, dans sa Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, une actualisation de la stratégie territoriale wallonne au moyen du Schéma de Développement du Territoire (SDT), dont la première étape consiste en une analyse contextuelle. Il a demandé à la CPDT de réaliser une recherche sur l'état du territoire wallon, préalable à cette analyse. Le colloque¹ de la CPDT du 8 décembre sera l'occasion de présenter les principaux résultats de la recherche.

La rencontre avec les trois coordinateurs scientifiques des universités présentes dans la CPDT, Valérie Cawoy (IGEAT-ULB), Jean-Marc Lambotte (Lepur-ULg) et Alain Malherbe (CREAT-UCL), a porté sur les objectifs et les étapes de la recherche.

Base documentaire pour l'analyse contextuelle du SDT

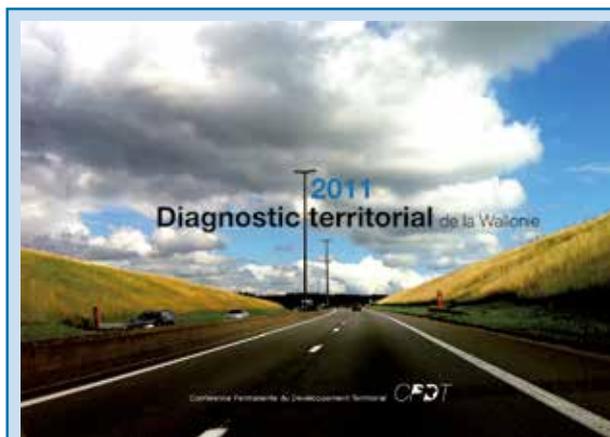
Le Code du Développement Territorial² (CoDT) stipule que la Wallonie définit sa **stratégie territoriale** au travers d'un Schéma de Développement du Territoire (SDT). Celui-ci viendra remplacer l'actuel Schéma de développement de l'Espace Régional (SDER), document d'orienta-

tion qui préside aux grandes décisions d'aménagement depuis 1999.

Dans le premier paragraphe de l'article D2.2, le CoDT précise que la stratégie territoriale est élaborée sur base d'une **analyse contextuelle**, à l'échelle régionale. Cette analyse « comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire. »

C'est sur base de ce premier paragraphe que la CPDT a été chargée par le Gouvernement wallon de réaliser une

recherche d'un an sur l'état du territoire en Wallonie, base documentaire pour l'analyse contextuelle qui lui servira à définir sa stratégie territoriale. Les trois coordinateurs expliquent: « *Le Gouvernement wallon a sollicité la CPDT pour actualiser le Diagnostic territorial de la Wallonie que nous avons rédigé en 2011. La Déclaration de Politique Régionale 2014-2019 dit explicitement que l'actualisation du SDER, qui deviendra donc le SDT, s'opérera en confortant le rôle stratégique de cet outil, sa valeur d'orientation et son articulation avec les politiques de redéploiement économique de la Wallonie, et en le ciblant sur son échelle d'intervention suprarégionale et régionale.* »



Le Diagnostic territorial de la Wallonie a été réalisé en 2011 par la CPDT. Il estimait entre autres les besoins spatiaux des grands secteurs occupant et dynamisant le territoire et se penchait sur l'intégration des besoins sectoriels à l'espace wallon.

Les seize secteurs sont repris et actualisés aujourd'hui dans l'analyse contextuelle: l'habitat et les services, le commerce, les activités économiques et industrielles, le tourisme, l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation du sous-sol, le transport des personnes et des marchandises, la production, le stockage et le transport de l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, les déchets, l'eau, les contraintes physiques et les risques, le patrimoine bâti, la biodiversité, le paysage.

Vous pouvez télécharger la publication à l'adresse suivante: <http://cpdt.wallonie.be/publications/diagnostic-territorial-de-la-wallonie>

¹ Lire l'encadré en page 7.

² Le CoDT, adopté en juillet, remplacera en 2017 le CWATUP.

La **démarche** entreprise dans la recherche pour réaliser cette analyse se fonde donc sur deux principes: l'actualisation du Diagnostic territorial de 2011 et l'insertion de la Wallonie dans le contexte transfrontalier et suprarégional. In fine, l'analyse contextuelle doit amener à dessiner la structure territoriale de fait. *« Cette dernière répond également à une autre partie du contenu imposé au SDT par le CoDT et qui concerne la détermination des pôles, des aires de coopération transrégionales et transfrontalières, des aires de développement, des réseaux de communication et transport de fluides et énergie. »*

La structure de ce qui constituera à terme l'analyse contextuelle se développe en trois parties.

- La première partie présente le cadre dans lequel la Wallonie est insérée, plus précisément les **éléments de cadrage** qui s'imposent à elle et qu'il convient de prendre en compte. Des **tendances globales de société** ont en effet des conséquences importantes sur les besoins des populations et sur le développement du territoire. Cinq d'entre elles, qui ont des impacts territoriaux directs, ont été retenues dans l'analyse: les dynamiques démographiques, l'utilisation des ressources, la mondialisation, le réchauffement climatique et les mutations du numérique. Certaines de ces tendances sont à mettre en relation avec des **documents édictés par des instances suprarégionales et internationales**, des engagements et des obligations auxquels la Wallonie doit se conformer. *« Par exemple, les décisions de la COP21 en ce qui concerne les objectifs climatiques à respecter par les Etats européens, ou encore les directives européennes en matière d'environnement, les objectifs européens en matière de mobilité... »*

- A partir de ce cadrage et d'éléments d'actualisation, les **seize secteurs** étudiés en 2011 dans le Diagnostic territorial sont mis à jour. L'identification des besoins de ces secteurs porte sur deux horizons temporels, à court terme (2025) et à plus long terme (2040). *« Nous regar-*

çons, pour chacun des secteurs, quelles sont les évolutions qui ont été constatées depuis le SDER de 1999, quelles sont les perspectives d'évolution à deux horizons, stratégique et prospectif, et les besoins qu'elles pourront entraîner. »

- Ces différents éléments, avec notamment la prise en compte des spécificités des dynamiques urbaines et rurales, amènent à comprendre l'état existant de la Wallonie dans son espace, donc la **structure territoriale de fait**. *« Elle donne, avec les besoins qui ont été constatés et les grandes tendances qui ont été identifiées, le contexte dans lequel la Wallonie doit faire son projet de territoire. »*

Un processus de co-construction

La CPDT est une plate-forme multidisciplinaire de recherches, de formation et d'échanges qui regroupe l'administration wallonne, le Gouvernement wallon et les trois Académies universitaires francophones (ULB-IGEAT, UCL-CREAT, ULg-Lepur). Créée, en 1998, à l'époque de l'élaboration du SDER par le Gouvernement wallon, sa naissance répondait, entre autres, à la nécessité de capitaliser les savoirs et les savoir-faire dans le but de permettre une meilleure connaissance de l'évolution du territoire wallon.

Dix-huit ans plus tard, toutes les parties de la Conférence Territoriale sont à l'œuvre dans la réalisation de l'analyse contextuelle du SDT. Dans les trois universités, la quasi-totalité des chercheurs de la CPDT travaillent sur la recherche, encadrés par une dizaine de scientifiques académiques. Du côté de l'administration wallonne, des groupes d'experts thématiques ont été désignés au sein des services. Ce processus de co-construction entre les universités et l'administration, ainsi que l'expertise au sein des cabinets, permet d'aboutir à une analyse partagée et appropriée par tous. *« C'est un souhait de l'administration pilote du processus, qui est la Direction de l'Aménagement Régional de la DGO4, de mettre en place un dialogue*

et un recueil d'avis et de conseils, de manière constructive, avec les différents experts au sein de l'administration. Il y a eu des réunions et des relectures des textes mais aussi beaucoup de contacts directs, de partage de données... »

C'est au croisement de **toutes les compétences présentes dans la CPDT**, chacune avec son approche, ses spécificités et son contenu, que se développe la vision commune de l'analyse contextuelle. *« Pour simplifier, mais c'est bien sûr plus complexe, on peut dire que c'est la mise en commun des observations théoriques des universitaires et du vécu sur le terrain des praticiens experts des administrations qui permet d'arriver à cette hybridation. Il s'agit d'un travail scientifique, nourri par les réflexions des experts praticiens. »*

Observer les territoires aujourd'hui

Un des premiers enseignements qui se dégage du processus de recherche, et qui est par ailleurs plus généralement confirmé dans toutes les recherches, est la difficulté à obtenir des **données récentes** suffisamment complètes et fines pour observer le territoire. Cette situation dans laquelle le travail scientifique s'opère aujourd'hui résulte de **transformations sociétales**. *« On assiste au passage d'une action publique organisée sur une observation via des données précises et liée à l'identification des besoins d'une population à une action publique qui est tributaire, par un principe d'économie, de fournisseurs de données liés au marché. »*

Avec l'explosion quantitative de la donnée numérique (big data), le secteur privé ou des organismes qui s'identifient à un fonctionnement privé -comme la SNCB par exemple- regroupent les données qu'ils génèrent. Celles-ci s'apparentent alors à des marchandises, plus difficilement accessibles. *« De ce fait, les données disponibles ne sont plus ni les mêmes ni aussi complètes que celles qu'on obtenait lorsque l'action publique*

pouvait s'appuyer sur une évaluation des besoins alimentée, grâce aux organes producteurs de données statistiques, par des recensements exhaustifs.»

Les organes statistiques régionaux et nationaux des institutions rencontrent les mêmes difficultés: ils diffusent une série de données intéressantes mais dont la continuité de la prise de l'information devient plus complexe. *«Il y a une volonté d'ouvrir les données à travers l'open data, comme Walstat (le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie) ou encore WalOnMap (le géoportail de la Wallonie). Mais pour l'instant, il y a une inadéquation entre cette volonté et par ailleurs la marchandisation des données les plus précises qui permettraient d'avoir une connaissance fine de la façon dont fonctionne le territoire en termes de flux, de dynamiques...»* C'est une transformation profonde de la manière dont l'action publique se met en place et s'équipe de moyens pour pouvoir mener sa politique.

Étudier l'insertion de la Wallonie dans son contexte suprarégional est encore plus complexe puisqu'il est nécessaire de disposer pour les différentes régions de données fines et comparables entre elles, ce qui n'est globalement pas rencontré aujourd'hui.

Cela ne veut pas dire que le discours scientifique n'a plus de pertinence mais qu'il a une autre portée et qu'il se construit

d'une autre manière pour observer le territoire. C'est une adéquation entre ce que le territoire fournit comme éléments d'information et la manière d'en tirer une analyse. *«Dans le futur, la CPDT devra prendre en compte ce constat et voir comment mieux armer l'observation du territoire de dispositifs qui lui permettent de tirer des analyses et des conclusions pertinentes.»*

Première approche des grandes tendances

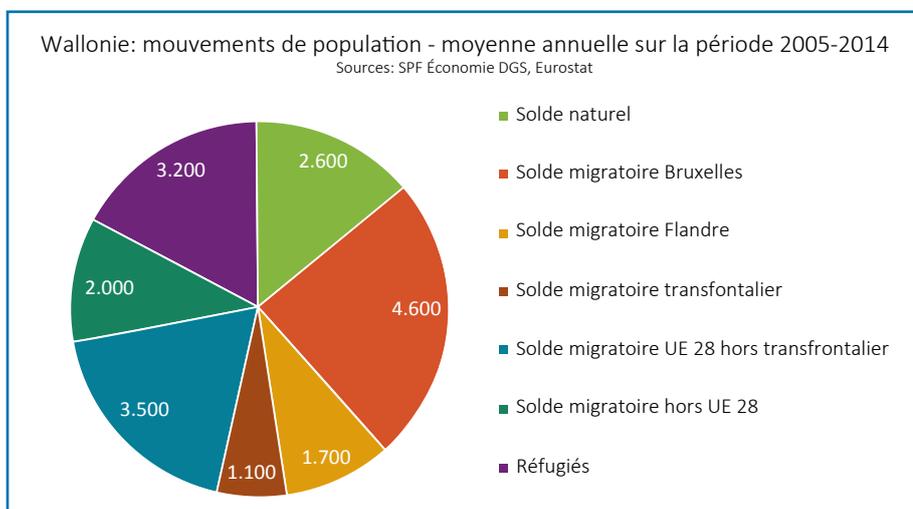
Les **résultats de la recherche** seront présentés lors du **colloque** du 8 décembre 2016 et dans une **publication** intitulée *«État du territoire de la Wallonie. Document préalable à l'analyse contextuelle du SDT»*, qui sera mise en ligne après celui-ci. Des Notes de Recherche, plus complètes, viendront détailler la synthèse présentée dans la publication. En attendant, les coordinateurs m'ont présenté des éléments du cadrage, c'est-à-dire les grandes tendances de société, avec leur encadrement normatif ou stratégique à l'échelle suprarégionale et internationale, qui impactent le territoire wallon.

Les dynamiques démographiques ont des incidences fortes en matière d'organisation du territoire. Les flux migratoires extra-européens fluctuent en fonction des contextes géopolitiques et de la politique d'accueil des migrants, tandis

que les flux en provenance des pays de l'Union Européenne sont activés essentiellement par des ressorts économiques. *«La crise migratoire est un élément dont tout le monde a conscience, ainsi que la concurrence -le dumping social- liée à la libre circulation des travailleurs.»* La métropole voisine bruxelloise engendre des flux vers la Wallonie: elle est à la fois tête de pont pour l'immigration internationale de faible niveau économique, qui vient renforcer le flux démographique vers les grandes villes de l'ancien sillon industriel wallon, et tête de pont pour l'immigration internationale de revenus supérieurs, qui s'installe dans le Brabant wallon.

Les métropoles voisines engendrent également des mouvements de population. *«Le Grand-Duché de Luxembourg, avec son moteur de croissance phénoménale, attire une population wallonne dans le sud, ce qui a des influences sur le territoire: pression sur le foncier, sur la mobilité, sur l'environnement, délocalisation des activités économiques due à la concurrence fiscale... Lille génère des flux vers la Wallonie picarde, avec à la fois l'installation d'une population parfois aisée et de classe moyenne et des mouvements de travailleurs qui continuent à résider en France. La Flandre, en demande de main d'œuvre, génère des mouvements de travailleurs wallons vers les métropoles flamandes.»*

Le contexte démographique wallon est caractérisé par un accroissement et un vieillissement de la population ainsi qu'une instabilité croissante des ménages. Le solde migratoire, interrégional et international, rend à lui seul compte de 85 % de la croissance démographique wallonne depuis 2005. C'est entre 2030 et 2050, que la vague grise sera la plus aiguë car les effectifs plus nombreux et renforcés par une espérance de vie croissante entreront dans le quatrième âge. *«Le vieillissement de la population génère des besoins particuliers en termes d'équipements pour les personnes âgées, d'aménagement de l'espace public, de mobilité...»*



On observe une transformation dans la manière d'**utiliser les ressources**. Les documents normatifs, qui sont la traduction des stratégies aux niveaux européen et wallon en matière environnementale, sociale et économique, imposent une série de mesures qui ont des impacts sur le territoire wallon.

Au niveau environnemental, ce sont par exemple les directives européennes sur l'air, l'eau, les déchets, les risques technologiques, la biodiversité... La question des ressources naturelles, non infinies et altérables et donc à préserver, est de plus en plus centrale. La nature et la biodiversité – considérés comme services collectifs – sont vues comme des ressources devant être accessibles à tous. Le déchet est, quant à lui, maintenant considéré comme une ressource économique potentielle et les friches industrielles sont envisagées comme des terres à réaffecter après dépollution. *«Cela correspond à l'objectif du SDT de lutte contre l'étalement urbain et d'utilisation rationnelle des ressources.»*

La préservation du patrimoine, qu'il soit naturel, bâti ou paysager, qui consiste à gérer les biens publics et communs «en bon père de famille» et les léguer aux générations futures, touche au même principe.

Au niveau social, *«le développement des sociétés s'appuie sur la cohésion sociale, sur les droits fondamentaux et sur leurs capacités d'utiliser rationnellement les ressources du territoire.»*

Au niveau économique, on note des changements organisationnels tels que le développement local, les circuits courts...

Par ailleurs, la diminution des ressources publiques modifie la manière dont l'action publique intervient sur le territoire et, par une nécessaire priorisation, y génère des inégalités. Les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour gérer les infrastructures, les équipements, la protection du bâti et des espaces non bâtis et l'accès aux services ont été affectés par la crise de 2008-2009 et par les obligations européennes. La Wallonie ainsi que les pouvoirs locaux et provin-

ciaux sont en effet liés, au même titre que l'État belge, au Pacte de stabilité et de croissance européen et doivent donc répondre à ses objectifs en matière de déficit public. *«La diminution des moyens entraîne la rationalisation de certains équipements et nécessite une réflexion sur la manière d'optimiser les équipements existants afin de rencontrer les besoins territoriaux.»*

La mondialisation, qui engendre un accroissement des flux de biens, de personnes et financiers, a des conséquences très concrètes sur le territoire wallon. Elle entraîne des disparités socio-économiques importantes entre les régions, avec le renforcement des polarités extérieures, la concurrence entre les territoires, la nécessité pour ces territoires de se doter de spécificités à valoriser afin de se distinguer dans la concurrence mondiale. L'activité économique s'inscrit dans une société de la connaissance, menant au renforcement des pôles dans lesquels se concentrent les centres de commandement, les services avancés et les infrastructures de savoirs. *«Cela signifie le renforcement des pôles métropolitains, tant ceux qui sont extérieurs au territoire wallon que les principaux pôles wallons. Mais ces derniers sont en souffrance car, s'ils ont un rythme de développement économique relativement similaire à ceux des régions voisines, il n'y a pas de rattrapage net par rapport à ceux-ci.»*

La réchauffement climatique est aussi une tendance importante puisque la COP21³ s'est conclue par un accord international à partir duquel chacune des parties prenantes a fixé son propre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Union Européenne a opté pour une réduction de 40% à l'horizon 2030 et des négociations sont en cours pour fixer les objectifs de chaque État membre. *«Jusqu'à présent, la Wallonie était en avance par rapport aux objectifs assignés du fait du processus de désindustrialisation en cours. Mais*

dans les secteurs résidentiel et des transports, dans lesquels l'aménagement du territoire a un rôle à jouer, les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas encore notablement baissé, malgré les progrès technologiques. Ce sera nécessaire pour remplir les objectifs de 2030, et plus encore ceux de 2050.»

La révolution numérique en cours, à travers les smart cities, smart grid ou smart mobility qui visent le contrôle et la gestion des espaces pour les rendre plus efficaces notamment du point de vue énergétique, devrait avoir une influence.

Les mutations du numérique changent profondément le rapport à l'espace et le comportement de mobilité, d'achat, de travail... de chaque citoyen: télétravail, achats en ligne, infos trafic en temps réel, e-ticketing, stationnement intelligent, véhicules partagés, e-learning, vidéo conférences...

Cette évolution numérique tend aussi à réduire les besoins en surfaces commerciales ou en bureaux, mais génère de nouveaux besoins en termes de logistique -par exemple pour les livraisons des biens commandés en ligne- ou de data centers.

Par ailleurs, l'accès pour tous aux technologies numériques, prônée par l'Union Européenne, questionne le modèle de développement territorial wallon. *«Le coût est différent selon que l'on dessert une même population en milieu rural ou en milieu urbain. Un arbitrage est nécessaire entre l'équité territoriale (tout le monde a droit au même service) et l'attractivité des territoires (faire en sorte que le coût du service n'y soit pas trop cher pour les usagers).»*

Toutes ces tendances transforment les besoins des différents secteurs d'activité. Nous ne développerons pas cette partie dans cet article. **Rendez-vous au colloque de la CPDT pour en savoir plus!**

³ La 21^e conférence sur le climat (d'où le nom de COP21), qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, a débouché sur un accord international pour maintenir l'élévation de la température moyenne du globe sous le seuil des 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, et si possible de ne pas dépasser celui des + 1,5°C.

TERRITOIRE(S) WALLON(S): TENDANCES ET PERSPECTIVES

Analyse contextuelle du Schéma de Développement du Territoire

Le colloque présente les résultats de la recherche de la CPDT en vue de l'analyse contextuelle du territoire wallon (lire pages précédentes), recherche qui correspond aux travaux préalables à l'écriture du Schéma de Développement du Territoire, le SDT. Le Gouvernement wallon s'est fixé comme objectif dans la Déclaration de Politique Régionale d'actualiser le SDER -le futur SDT- (...) en le ciblant sur son échelle d'intervention régionale et suprarégionale. Le projet de territoire suisse et l'actualité territoriale de la région Hauts-de-France viendront éclairer l'analyse contextuelle.

Le 8 décembre 2016 se tiendra le colloque de la CPDT au MICX à Mons.

Programme :

Matinée

- 8h30 - 9h15 Accueil - café
- 9h15 - 9h30 Accueil par le ministre
- 9h30 - 9h45 Présentation de la journée
- 9h45 - 10h15 Projet de territoire suisse
JEAN RUEGG (UNIVERSITÉ DE LAUSANNE)
- 10h15 - 10h45 Regards sur la construction d'un projet régional (2001-2016): le futur SRADDET Hauts-de-France à la lumière des expériences des SRADDT Nord-Pas-de-Calais et Picardie
BENOÎT GUINAMARD & PHILIPPE PETIT
(DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES STRATÉGIES RÉGIONALES (DPSR), RÉGION HAUTS-DE-FRANCE)
- 10h45 - 11h15 Pause café
- 11h15 - 12h00 Résultat de la recherche CPDT - SDT
• *Cadrage*
- 12h00 - 13h45 Repas

Après-Midi

- 13h45 - 15h15 Résultats de la recherche CPDT - SDT
• *Secteurs*
- 15h15 - 16h00 Résultats de la recherche CPDT - SDT
• *Structure territoriale de fait & AFOM*
- 16h00 - 16h30 Conclusions et perspectives
CHRISTIAN BASTIN (DGO4)
& PHILIPPE DESTATTE (INSTITUT DESTREE)
- 16h30 - 17h30 Drink de clôture

Participation aux frais: 50€ la journée (repas compris)
Inscription en ligne: <http://spw.wallonie.be/dgo4/colloques>

Date limite d'inscription: 01 décembre 2016





Dix ans de formation CPDT au service du développement territorial

La formation CPDT destinée aux Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme (les CATUs) a vu le jour en 2006. Une décennie plus tard, l'équipe¹ fête son dixième anniversaire au service du développement territorial. La formation accueille chaque année un nombre plus important de CATUs : ils étaient 148 en 2006 ; ils sont actuellement près de 220, soit près de 85 % des communes wallonnes².

On l'attendait, la voilà. **La session 2016**, intitulée «*La motivation des permis et autres actes administratifs*», met l'accent sur le traitement des demandes de permis et la coordination entre communes et administration wallonne (SPW-DGO4). Alain Coppens, coordinateur de la formation, explique : «*Nous avons choisi une thématique présente dans le CoDT, le Code du Développement Territorial, mais aussi au cœur de la pratique quotidienne des CATUs dans leur commune : le traitement des permis.*»

Les objectifs de la formation CPDT restent les mêmes : assurer, à l'ensemble des Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme, le développement de leurs compétences stratégiques, la construction d'une démarche commune, le recours à des démarches innovantes et la mise en place d'un réseau d'échanges. Il est important de le rappeler car, si la formation existe depuis dix ans, un quart des CATUs l'ont rejoint au cours des trois dernières années. Alain précise : «*Nous accueillons, depuis 2014, une bonne cinquantaine de nouveaux CATUs. Il est utile de rappeler notre démarche.*»

Motivation, délais de rigueur et autres actes

Comment élaborer judicieusement une motivation de qualité, comment systématiser davantage les démarches, comment réduire les délais de traitement, comment éviter les recours sur la motivation ? «*La formation 2016 porte sur les procédures administratives liées aux demandes de permis. Elle anticipe des changements que le CoDT va introduire mais elle ne porte pas sur le contenu du*

CoDT lui-même. La formation de 2017 sera, quant à elle, centrée sur le CoDT.»

Le **CoDT**, le Code du Développement Territorial, adopté le 20 juillet par le Parlement wallon, est destiné à remplacer le CWATUP. Il prévoit notamment la transformation de plusieurs outils à valeur réglementaire en outils à valeur indicative³ et, dans le but de simplifier et d'accélérer les procédures de demandes de permis, la mise en place de délais de rigueur. A défaut d'envoyer la décision du collège



Les modes de participation sont nombreux dans la formation. L'an passé, celle-ci a débuté par une journée plénière dans laquelle un sondage participatif, réalisé à partir de boîtiers de vote interactifs, a tenté de répondre à la question suivante : comment les CATUs peuvent-ils améliorer la qualité d'un tissu bâti à partir d'un projet ?

¹ L'équipe de formation est actuellement composée d'A. Coppens (coordinateur), V. Bottieau, B. Dawance, T. Goosse, M. Haine, J. Privot, F. Quadu, A. Sinzot et B. Vauchel, sous la direction d'Y. Hanin (pilote), M.-F. Godart et J.-M. Halleux (co-pilotes).

² Les communes qui en font la demande peuvent bénéficier d'une subvention annuelle pour l'engagement ou le maintien d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme. La participation à la formation continuée de la CPDT constitue une condition à l'octroi de cette subvention.

³ Le Plan de Secteur reste réglementaire ainsi qu'une partie du Règlement régional d'Urbanisme, qui devient le Guide régional d'Urbanisme. Les autres documents prendront une valeur indicative.

sur la demande de permis endéans les délais prévus, la commune perd cette compétence au profit du Fonctionnaire délégué⁴, voire du Gouvernement selon les cas. Par ailleurs, l'instruction de demandes de permis nécessite toujours une série d'avis obligatoires en lien avec d'autres polices administratives, telles que le logement, les voiries, l'environnement, le commerce... Alain précise: *«Précédemment aussi, il fallait motiver l'acceptation ou le refus d'un permis, mais le nouveau code impliquera une rigueur accrue dans le traitement des permis. Le cœur du métier des CATUs ne change pas, il doit s'adapter au contexte nouveau.»*

L'objectif de ces journées de formation est de renforcer le savoir-faire en matière de motivation non-formelle des décisions relatives aux permis et aux autres actes administratifs, d'échanger sur les démarches d'instruction et de traitement des demandes de permis et sur les articulations avec certaines polices administratives.

Sept jours de réflexions et d'expériences partagées

La spécificité de la formation CPDT a toujours été d'allier une réflexion théorique, qu'elle émane d'intervenants extérieurs ou d'études et de réflexions menées par les chercheurs CPDT, à des retours d'expériences concrètes partagées par les conseillers. Il en sera de même pour la session 2016.

La première **journée plénière** du 24 octobre a déjà eu lieu au moment de la publication de cette Lettre. Consacrée au volet théorique et juridique de la motivation des actes administratifs, elle réunissait des experts, dont Maître Pâques posant le contexte juridique, des fonctionnaires régionaux et communaux expliquant la mise en pratique de ce cadre juridique ainsi que des retours d'expériences par des praticiens d'autres régions dans lesquelles les outils à valeur indicative se mettent progressivement en place.

Un indicatif en images a illustré une série de documents (études, guides, référentiels...) pouvant aider les CATUs lors de la rédaction de la motivation d'une demande de permis. *«Cette liste non exhaustive sera progressivement alimentée par les formateurs et les CATUs.»* La journée s'est terminée autour d'un gâteau d'anniversaire fêtant les dix ans de la formation en présence du Ministre Carlo Di Antonio, qui a par ailleurs précisé la date d'entrée en vigueur du CoDT.

Les deux journées suivantes, en novembre, sont organisées en **ateliers**, privilégiant l'approche active et participative. Elles porteront sur **la motivation non formelle des permis et l'élaboration de méthodes concertées**. Ces ateliers, en groupes, réunissent les CATUs liés à une même Direction Extérieure du SPW-DGO4. Au cours du premier jour, les CATUs mettront en commun leurs pratiques, notamment sur base de dossiers de permis fournis par les Directions Extérieures. *«L'échange entre CATUs sur la façon dont cela fonctionne dans leur commune permet d'apprendre les uns des autres pour améliorer la qualité du traitement du*

dossier et augmenter la vitesse de ce traitement.» Le deuxième jour, ils élaboreront des approches concertées avec le Fonctionnaire délégué ou un agent de leur Direction Extérieure. *«Les CATUs et le Fonctionnaire délégué ou l'agent de la Direction Extérieure échangeront et prendront connaissance de leurs attentes réciproques et des modes de fonctionnement. C'est une occasion de se coordonner et d'atteindre une plus-value partagée.»*

Les CATUs participeront ensuite au colloque de la CPDT qui présentera les tendances et perspectives du territoire wallon⁵, destinées à alimenter l'analyse contextuelle du SDT puis à trois autres journées en 2017. Celles-ci devraient être consacrées au lien avec les autres polices administratives et à l'identification des éléments pertinents pour élaborer la motivation des permis. *«Une des journées, en ateliers, fera le lien avec les documents stratégiques et d'orientation existant dans les communes»*, comme le Schéma de Structure (SSC) ou le rapport urbanistique et environnemental (RUE) prévu lors de la mise en œuvre des Zones d'Aménagement Communal



Les journées d'atelier permettent de travailler en petits groupes sur les projets visités lors de la journée de terrain. Ici, lors de la session de formation 2015, qui portait sur l'amélioration qualitative des tissus urbains (module unique).

⁴ Les huit Directions Extérieures de la DGO4 (Brabant wallon, Eupen, Hainaut 1 et 2, Liège 1 et 2, Luxembourg, Namur) traitent localement, en liaison avec les administrations communales, un certain nombre d'actes administratifs en matière d'aménagement et d'urbanisme, de logement et de patrimoine.

⁵ Lire le dossier en pages 3 à 7.

Concerté (ZACC). Les CATUs motivent déjà en partie sur base de ces documents à valeur indicative. *«L'idée est de travailler ensemble à partir des retours d'expérience: peuvent-ils vraiment utiliser ces documents à valeur indicative pour motiver? Ces derniers sont-ils suffisamment complets ou précis? Comment les améliorer?»* En effet, comment motiver si ces documents sont obsolètes ou si leurs

objectifs sont flous? Comment faire pour qu'ils soient réellement utiles à la motivation? Il s'agit d'identifier les éléments qui permettent de mieux motiver afin de les incorporer à l'avenir dans les cahiers des charges des documents d'orientation.

La dernière journée, le J7, aura lieu le 2 février. Cette journée plénière synthétisera les travaux. *«Le but est de profiter*

des enseignements des ateliers pour en extraire de bonnes pratiques pour l'ensemble des CATUs et des Directions.»

Bon anniversaire aux formateurs et aux CATUs... et bienvenue aux CATUs plus récents, qui s'intègrent dans l'aventure.

Les 10 ans de la formation CPDT

La formation CPDT aborde de nombreux aspects du développement territorial. Elle suit l'évolution de la réglementation tout en sensibilisant les CATUs aux nombreux enjeux du développement territorial, y compris par l'analyse de la façon dont ces enjeux sont traités en dehors de la Wallonie. En dix ans, voici les sujets traités dans les différents modules :

Des modules intégrés dans la politique d'aménagement du territoire communal

Les modules sont présentés selon l'ordre chronologique des démarches de planification entreprises au sein des communes.

1. Définition des besoins: dynamiques démographiques et besoins locaux
2. Programmation: montage de projets et stratégies d'acteurs
3. Choix des outils
 - Permis d'urbanisation
 - Permis pour l'implantation d'un commerce
 - Permis pour un ensemble résidentiel
 - Permis pour un ensemble mixte
4. Mise en œuvre d'outils opérationnels
 - Requalification urbanistique
 - L'urbanisation d'une ZACC
 - RUE

Des modules thématiques transdisciplinaires

- Culture urbanistique à travers des outils d'aménagement du territoire
- Intégration urbanistique du nouveau bâti
- Gouvernance, négociation et communication
- Aménagement du territoire et mobilité
- Urbanisme durable et énergie – le rôle du conseiller?
- Dimension du paysage dans l'aménagement du territoire
- Contraintes et impacts environnementaux de l'urbanisation

Des voyages d'études

- A «Freiburg im Breisgau»: le développement durable en pratique
- En Avesnois et au Luxembourg (Beckerich et Nordstad): voyage rural
- A Valenciennes, Dunkerque et Courtrai: voyage urbain
- En Haute-Alsace: relations villes campagnes
- En Seine-Maritime: espaces publics: conception et gestion

Des modules uniques

- L'amélioration qualitative des tissus bâtis (2015)
- La motivation des permis et autres actes administratifs (2016)



Lors des voyages, les CATUs ont l'occasion d'élargir leurs connaissances et de confronter leur pratique à celles des régions voisines.

François Leruth



François a suivi des études en géographie, orientation géomatique (licence ULg, 1998). A la sortie de ses études, il a travaillé au Lepur pour la CPDT en tant que chercheur dans la Cellule «Base de données».

Il est l'un des nombreux chercheurs de la CPDT qui sont allés ensuite rejoindre les administrations et les lieux de réflexion pour le développement territorial de la Wallonie. François est aujourd'hui Attaché géographe-géomaticien pour la coordination du RAVeL au sein de la Direction des Déplacements doux et des Partenariats communaux de la DGO1 du Service Public de Wallonie.

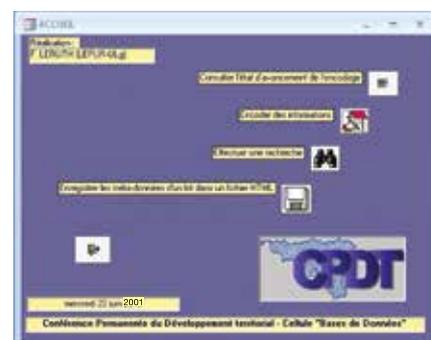
François Leruth est devenu chercheur de la CPDT en 1999, peu de temps après la mise en place de celle-ci. C'est en effet en mai 1998 que la Conférence Permanente du Développement Territorial a été créée par le Gouvernement wallon dans le but de développer une structure de recherches, de formation et d'échanges dans un domaine encore peu pris en compte à l'époque: le **développement territorial**, processus à la fois pluridisciplinaire et continu. Dans le premier programme de recherches pluriannuel, auquel a participé François, les chercheurs des trois centres interdisciplinaires universitaires (CREAT-UCL, IGEAT-ULB et Lepur-FUSAGx-ULg) ont posé les bases de l'approche multisectorielle et transversale qui caractérise la CPDT dans tout son parcours.

Dans ces premières années de la CPDT, il était important d'avoir connaissance des données disponibles et des études qui avaient déjà été réalisées en Wallonie dans les années précédant sa création, toutes dispersées dans les différents services de l'administration wallonne.

Ce travail de recensement et de mise en commun des informations utiles aux équipes de recherche a été réalisé par la cellule «Base de données»¹ de la CPDT, que François a rejoint dès la fin de ses études universitaires: «*J'ai directement pu appliquer ce que j'avais appris théoriquement en ce qui concerne les systèmes d'informations géographiques. J'ai travaillé sur ce sujet pendant les trois années que j'ai passées dans la CPDT.*» Dans la première Lettre de la CPDT, parue en septembre 2002, nous écrivions: «Il est très vite apparu comme essentiel de doter la Conférence d'un système global de gestion d'informations territoriales en synergie avec les systèmes et bases de données existant au sein de l'administration wallonne (État wallon de l'environnement, Service des études et de la statistique). "METATER", système de gestion de METAdonnées TERRitoriales, constitue un premier pas dans une perspective de récolte, de mise en cohérence et de diffusion de données ainsi que d'études existantes relevant des dimensions environnementales, sociales et économiques. (...)»

La cellule avait pour mission de recenser, décrire, évaluer la pertinence et organiser les données et en faciliter l'accès. François explique: «*Nous avons recherché les données cartographiques et alpha-numériques qui existaient dans les différents services de la Région wallonne et qui pouvaient être utiles aux travaux de la CPDT. Nous réalisons en fait ce qu'on appelle des métadonnées: nous décrivons tous les éléments de la donnée, comment elle a été constituée, quand, qui l'avait créée, si elle était mise à jour... Nous produisons aussi des cartes pour les différents thèmes de recherche.*»² François a aussi réalisé le tout premier site internet de la CPDT. «*Il servait à mettre en ligne les métadonnées et à illustrer les travaux de la CPDT. Nous l'avions un peu bricolé, avec les moyens du bord.*»

Le premier avril 2003, François a quitté la CPDT pour rejoindre l'administration wallonne. «*Lors du recensement et de la description des données, j'avais*



Le système d'informations de la cellule «Bases de données» de la CPDT au début des années 2000.

¹ La cellule «Base de données» était pilotée par le professeur J. Rondeux (Gembloux).

² L'article intitulé «Vers un système d'information régional à caractère territorial» synthétise les résultats de ces travaux dans les Cahiers de l'Urbanisme n° 34, 2001, pp 73-79.

eu de nombreux contacts dans les différents services de l'administration wallonne. Cela m'a permis d'avoir une bonne connaissance de la structure de la Région et ce dont s'occupait chacun des services.»

François a rejoint la Direction générale des Pouvoirs locaux, dans le Service Études et cartographie, qui suivait déjà les travaux de la CPDT et mettait en place une infrastructure de données géographiques pour la Région. «Notre travail au sein de la CPDT a directement été repris pour créer la première base de métadonnées, mise aux normes européennes, et le premier portail cartographique de la Région wallonne. C'était un projet d'informations géographiques et informatique important, dans la continuité de tout mon travail dans la CPDT.»

En 2009, il y a eu la fusion de la cellule RAVeL du MET³ et du service Études et cartographie, qui s'occupait déjà de la cartographie des subsides octroyés aux communes pour réaménager les chemins, sentiers ou anciennes lignes de chemin de fer en voies vertes à destination des piétons et des cyclistes. «J'ai alors délaissé quelque peu la partie cartographique et informatique pour me lancer dans la coordination du RAVeL. J'y ai retrouvé quelque chose que j'aimais: gérer les plans du domaine, aller sur le terrain pour faire des repérages de futures composantes du RAVeL et aller

à la rencontre des ingénieurs territoriaux, des communes et des acteurs locaux.»

François est chargé de la coordination du développement, de la gestion et de la promotion du RAVeL dans la Direction des Déplacements doux de la DGO1. La cellule RAVeL occupe 4 - 5 personnes.

Le RAVeL, le Réseau Autonome des Voies Lentes, est constitué de plus de 1 350 kilomètres de voies réservées aux piétons, cyclistes, cavaliers, personnes à mobilité réduite. Il est principalement développé sur les chemins de halage et les anciennes lignes de chemin de fer. Ces voies vertes sont progressivement reliées entre elles pour former dix itinéraires régionaux et quatre itinéraires internationaux qui couvrent l'ensemble du territoire wallon. Au niveau de sa politique touristique, la Wallonie a choisi comme thème pour 2016 «le tourisme à vélo». «Il y a une prise de conscience de l'importance des itinéraires à vélo pour la valorisation de la Wallonie auprès des touristes et d'en faire, comme c'est déjà le cas ailleurs, une destination cyclable et de tourisme vert.»

Le travail de coordination de François est varié. Il suppose d'avoir une vue d'ensemble sur le réseau pour proposer chaque année les priorités d'aménagement du RAVeL, de gérer le domaine, de faire réaliser des études d'impacts dans les zones sensibles, de remettre des avis

sur les permis d'urbanisme aux abords du RAVeL, de valoriser les réseaux d'itinéraires, d'assurer l'interconnexion et la signalisation sur ceux-ci, de promouvoir le RAVeL notamment via le nouveau site internet, et développer des contacts avec les autres services wallons, les communes, la SNCB et les acteurs touristiques... «Sur notre nouveau site internet, nous avons développé une carte interactive. Outre tous les autres aspects de la coordination, je continue donc à travailler sur les systèmes d'informations géographiques.»

François a conservé quelques contacts avec des chercheurs seniors du Lepur et d'anciens chercheurs de la CPDT, en particulier avec Christophe Schenke, ancien de la cellule Base de données qui l'a remplacé quand il est parti à la Région: «Christophe est désormais au Département Géomatique du SPW et j'ai de temps en temps des contacts professionnels avec lui.» S'il ne suit plus de près les travaux de la CPDT, François reçoit et lit encore la Lettre.



Le signal de direction d'un itinéraire conseillé, ici aux piétons et cyclistes, comporte les distances aux destinations lointaines et proches. Sous le panneau directionnel, une plaquette identifie le numéro ou le logo de l'itinéraire de longue distance suivi ainsi que le nom de la composante du RAVeL.

Le nouveau site internet du RAVeL repose sur les itinéraires: pour chacun, une cartographie détaillée, une présentation découpée en étapes, avec une description complète et de nombreuses photos.

³ Le MET est l'ancien Ministère de l'Équipement et des Transports.